

# COMMUNIQUE

## DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

### **AFRICAMEN**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
**Agrément du CMF N° 17-2016 du 21 avril 2016**

AMEN CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du FCPR « AFRICAMEN » a commencé à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2016**.

« AFRICAMEN » présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination :</b>	AFRICAMEN
<b>Siège social :</b>	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002-Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
<b>Visa :</b>	Visa n°16-0944 du 30 juin 2016
<b>Objet Social :</b>	La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.
<b>Législation applicable :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
<b>Montant du fonds :</b>	30 000 000 dinars divisé en 30 000 parts de 1 000 dinars chacune.
<b>Date d'agrément :</b>	21 avril 2016
<b>Promoteurs :</b>	AMEN BANK et AMEN CAPITAL
<b>Gestionnaire :</b>	AMEN CAPITAL
<b>Dépositaire :</b>	AMEN BANK
<b>Distributeur :</b>	AMEN CAPITAL

**Pour plus d'informations sur le FCPR « AFRICAMEN », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 30 juin 2016, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**